



Société Anonyme au capital de 680.549,20 euros
19, avenue de l'Opéra
75001 PARIS
572 050 771 RCS Paris

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
INCLUANT LE
RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE
-
EXERCICE 2007
(du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007)**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte afin notamment de vous rendre compte des résultats de notre gestion, pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, de LAMARTHE (la "Société" ou "LAMARTHE") et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux de l'exercice.

Nous vous présentons ici le rapport du Conseil d'administration incluant le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Lors de cette assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du président sur le contrôle interne, le rapport de gestion de Groupe et les rapports des Commissaires aux comptes.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes et règles comptables que celles appliquées lors de l'exercice précédent, dans le respect des règles et principes comptables applicables en France.

1. PRESENTATION GENERALE ET EVENEMENTS MARQUANTS

1.1. Présentation générale – Situation et activité de la Société

Lors de l'exercice 2007, la Société a subi une faible baisse de son chiffre d'affaires malgré l'amélioration de son positionnement sur ses marchés. Dans le même temps, elle a continué à développer ses structures opérationnelles et administratives.

La Société a surtout, comme l'année précédente, intensifié ses efforts de développement, en élargissant et en diversifiant ses clients et débouchés tant dans les grands magasins que dans les magasins spécialisés.

Les activités de la Société couvrent les familles de produits suivantes :

- Sac femme ;
- Petite maroquinerie femme et homme ;
- Porte clefs.

Les produits distribués par LAMARTHE sont créés et mise au point dans l'atelier situé a Bologne, Italie (siège de la société filiale OSSYGENO Srl).

Les produits sont fabriqués principalement en Roumanie dans l'usine du groupe (détenue et exploitée par la société roumaine OXIROM) utilisant cuirs et matières de premier choix acheté en Italie par la structure logistique d'OSSYGENO Srl.

LAMARTHE réalise des ventes dans plus de 25 pays répartis dans le monde entier grâce à tout un réseau d'agents internationaux ou de distributeurs.

Au cours de l'année 2007, la Société a également étendu son activité et conforté les divers accords de commercialisation avec des nouveaux distributeurs aux Etats-Unis, en Amérique du Sud, aux Pays-Bas, Moyen Orient, Australie.

1.2. Evénements importants intervenus au cours de l'exercice 2007

Evolution de l'actionnariat :

- La société a reçu une déclaration de franchissement de seuils de la société GALILEO Srl, sise à Interporto, Aera 7, à Bentivoglio (BO), Italie, en date du 9 janvier 2007, ladite société l'informant avoir franchi, à la baisse, le seuil des 15%.
- La société a reçu une déclaration de franchissement de seuils de la société GALILEO Srl, sise à Interporto, Aera 7, à Bentivoglio (BO), Italie, en date du 15 juin 2007, ladite société l'informant avoir franchi, à la baisse, le seuil des 10%.

1.3. Evénements postérieurs à la clôture

1.3.1. Nomination de co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant :

Par décision en date du 19 mars 2008, l'assemblée générale des actionnaires de la société LAMARTHE SA a décidé de nommer, pour 6 exercices :

En qualité de co-commissaire aux comptes titulaire : la société AUDIXIA, 9, rue Roque de Fillol, 92800 Puteaux, RCS Nanterre 481 639 862, représentée par Monsieur Maxence Rossignol.

En qualité de co-commissaire aux comptes suppléant : la société FIDULIA, 41, rue de la Paroisse, 78000 Versailles, RCS Versailles 489 135 715, représentée par Monsieur Thierry Treps.

1.3.2. Ouverture d'une nouvelle boutique dans le quartier du Marais à Paris

LAMARTHE a procédé à l'ouverture d'une boutique dans le quartier du Marais à Paris, dont l'exploitation a débuté le 25 mars 2008. LAMARTHE a conclu un bail commercial pour les locaux de la Boutique et obtenu à ce titre une garantie de la Société Générale. Dans le cadre de l'ouverture de ce nouvel établissement situé 19, rue Ferdinand Duval (angle 9/11 rue des Rosiers), 75004 Paris, la Société a fait appel à la banque Société Générale afin que celle-ci finance l'ouverture de l'établissement, notamment le droit au bail. Le prêt accordé par cette banque s'élève à un montant de 300.000 euros. En garantie de ce financement, la banque Société Générale a demandé que le fonds de commerce dudit établissement lui soit remis en nantissement, en garantie du remboursement de toutes les sommes en principal, intérêts et commissions au titre du prêt de 300.000 euros en principal précité. Le Conseil d'administration en date du 8 octobre 2007 a autorisé la mise en place de cette garantie.

2. ACTIVITE DE L'EXERCICE ET PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES

2.1. Compte de résultat synthétique

Le compte de résultat synthétique de l'exercice clos le 31 décembre 2007 se présente comme suit :

En euros	Exercice 2007 - 31 décembre 2007 (12 mois)	Exercice 2006 - 31 décembre 2006 (12 mois)	Variation (en pourcentage)
Vente de marchandises	12.179.031	12.743.963	- 4,43 %
Achat de marchandises	- 6.730.360	- 6.649.747	+ 1,21 %
Marge Brute	5.448.671	6.094.216	- 10,59 %
Autres achats et charges externes	- 3.407.198	- 3.270.415	+4,18 %
Charges de personnel	- 2.152.448	- 1.830.964	+17,56 %
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	- 442.259	- 266.817	+65,75 %
Taxes et autres charges d'exploitation	- 796.567	- 735.297	+8,33 %
Reprises de provisions et autres produits	766.242	846.144	- 9,44 %
Résultat d'exploitation	- 583.556	836.866	- 169,73 %
Résultat financier	-338.210	-202.501	- 67,01 %
Résultat courant avant impôts	- 921.767	634.365	- 245,30 %
Résultat exceptionnel	- 5.404	- 72.477	+ 92,54 %
Impôt sur les résultats	- 15.000	- 15.000	0%
Résultat net	- 942.170	546.887	- 272,28 %
Effectif moyen	62	53	+ 16,98 %
Effectif à la clôture	64	59	+ 8,47 %

2.2. Bilan synthétique

Le bilan synthétique de l'exercice clos le 31 décembre 2007 se présente de la façon suivante :

En euros	Exercice 2007 - 31 décembre 2007 (12 mois)	Exercice 2006 - 31 décembre 2006 (12 mois)	Variation (en pourcentage)
Immobilisations Net	3.547.238	3.517.146	+0,85 %
Stocks	493.091	377.857	+ 30,49 %
Avances et acomptes versés / commandes	2.400	0	+ 100 %
Clients et comptes rattachés	5.480.397	6.456.533	+ 44,74 %
Autres créances	3.700.289	2.556.441	+ 98,42 %
Disponibilités	129.497	65.265	+ 219,86 %
Autres actifs et comptes de régularisation	458.557	143.361	
Total actif	13.811.468	13.116.603	+5,30 %
Capitaux propres	7.558.396	8.500.566	- 11,08 %
Dettes financières	4.339.511	2.387.026	+81,79 %
Dettes fournisseurs	1.142.685	1.188.548	- 3,86 %
Autres dettes	770.877	1.040.464	- 25,91 %
Total passif	13.811.468	13.116.603	+5,30%

2.3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par la Société au cours de l'exercice 2007 s'élève à un montant de 12,28 millions d'euros, comparé à un montant de 12.82 millions d'euros réalisé lors de l'exercice 2006.

Cette faible baisse du chiffre d'affaires de 4,19 % est essentiellement due aux facteurs suivants :

- A la baisse du nombre de détaillants multimarques ;
- LAMARTHE a subi les conséquences d'une conjoncture économique particulièrement défavorable (les réseaux multi-marques ont perdu en puissance et les réseaux de distribution sont en pleine réorganisation) et dans ce contexte une concurrence accrue. La saison Automne-Hiver a notamment été très difficile les consommateurs diminuant leurs dépenses ;
- LAMARTHE est arrivée à sa gamme de prix cible mais la clientèle n'a pas encore totalement intégré cette évolution en gamme et le temps de réponse du marché est supérieur aux attentes ;
- Des reports de livraisons prévues initialement au mois de décembre 2007 ont eu un impact sur le chiffre d'affaires du dernier trimestre ;
- Des ouvertures de boutiques ont été retardées.

LAMARTHE est aujourd'hui reconnue par les médias et la profession et a confirmé son statut de marque de « luxe accessible ».

LAMARTHE poursuit son repositionnement. Ainsi, le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

- Boutiques en propre 10 %,
- Grands magasins 44%,
- Réseau Multimarques 36%
- Duty Free 3%
- Internet 7%

En terme de chiffre d'affaires, la part a évolué comme suit en 2007 : Internet (+14%), Duty Free (+16%), Multimarques (-8%), Grands magasins (+4%) et Boutiques en propre (+41%).

Les produits de LAMARTHE sont distribués en France, en Espagne, ainsi qu'en Allemagne et dans 12 autres pays d'Europe, mais également aux Etats-Unis ainsi que dans 11 autres pays du reste du Monde.

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France est en baisse et représente, au cours de l'exercice 2007, 54,86 % du chiffre d'affaires total.

En France, la Société distribue ses produits dans ses propres boutiques, dans les principales enseignes des grands magasins et dans les principaux détaillants maroquiniers.

La répartition des ventes de marchandises par familles de produits est présentée dans le tableau ci-dessous, en euros.

	Exercice 2007 (en euros)	Exercice 2007 (en %)	Exercice 2006 (en euros)	Exercice 2006 (en %)
Sac à main	10.961.127	90	11.214.688	88
Petite maroquinerie et porte clefs	974.322	8	1.401.836	11
Bagages	243.581	2	127.440	1
Total	12.179.030	100	12.743.964	100

2.4. Résultats

Entre l'exercice 2006 et l'exercice 2007, **les charges d'exploitation**, y compris les dotations aux amortissements, ont augmenté de 6,08 % et s'établissent au 31 décembre 2007 à 13.528.830 euros.

Hors dotations aux amortissements et provisions, les charges d'exploitation s'inscrivent à 13.086.571 euros, en progression de 4,8 % par rapport à l'exercice 2006.

La marge brute a baissé de 10,59% à 5.448.671 euros au cours du dernier exercice.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 3.407.198 euros en hausse de 4,18 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges de personnel ont augmenté lors du dernier exercice du fait de développement de la société nécessitant plus de personnel.

Elles sont ainsi passées de 1.830.964 à 2.152.448 euros entre l'exercice 2006 et l'exercice 2007, soit une croissance de 17,56%.

Ce poste est analysé de façon plus détaillée au paragraphe 6.1 relatif aux conséquences sociales de l'activité de LAMARTHE.

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 442.259 euros et correspondent principalement à des amortissements relatifs aux immobilisations corporelles et incorporelles.

Les dotations aux amortissements et provisions représentent dans leur ensemble 3,6 % du chiffre d'affaires en 2007 (contre 2,08 % du chiffre d'affaires en 2006). Elles sont en hausse de 65,75%. Cette augmentation est due à une hausse des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles de 87.542 euros soit 169,39%, des immobilisations corporelles de 45.133 euros soit 21% et d'une dépréciation « clients douteux » qui s'élève à 42.756 euros.

Les autres charges d'exploitation et les taxes s'élèvent à 796.567 euros contre 735.297 euros en 2006. Cette progression s'explique par une hausse du poste « impôts » de 33.121 euros, soit 22,98% et du poste « redevances » de 28.149 euros soit 4,76%.

Après prise en compte de l'ensemble de ces éléments, le résultat d'exploitation est négatif de 583.556 euros au 31 décembre 2007 contre un bénéfice d'exploitation de 836.866 euros au 31 décembre 2006.

Le résultat financier est négatif à hauteur de - 338.210 euros. Ce résultat inclut essentiellement les intérêts et charges assimilées. Cette variation est due à la hausse des intérêts sur emprunts.

Le résultat courant avant impôts est négatif de 921.767 euros, il était pour l'exercice 2006 positif de 634.365 euros, soit une diminution de 245,30%.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2007 est négatif de 5.404 euros. Il était pour l'exercice 2006 négatif de 72.477 euros.

Le résultat net est déficitaire de 942.170 euros pour l'exercice 2007 contre un bénéfice de 546.887 euros pour l'exercice 2006.

2.5. Evolution des autres postes du bilan

Les capitaux propres ont diminué sur l'exercice de 11,08 %, du fait de la perte de l'exercice.

Outre les capitaux propres et les dettes financières, les principales variations des postes du bilan ont concerné les stocks, les créances clients et les dettes fournisseurs.

Les stocks voient leur montant net passer de 377.857 euros pour 2006 à 493.091 euros pour 2007 du fait de l'augmentation des approvisionnements dans les différentes boutiques (liée à l'augmentation de leur chiffre d'affaires) et dans les points de vente en conditionnelle.

Les créances clients s'établissent à 5.480.397 euros contre 6.456.533 euros à fin décembre 2006. Cette baisse résulte de la diminution de la créance de LAMARTHE Espagne.

Le poste « **Autres créances** » s'établit à 3.700.289 euros au 31 décembre 2007 contre 2.556.441 euros au 31 décembre 2006. Cette augmentation est essentiellement due aux avances de trésorerie à OSSYGENO Srl pour l'achat de la prochaine collection et des avances de trésorerie à LAMARTHE ESPAGNE.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1.142.685 euros contre 1.188.548 euros à la fin de l'exercice précédent.

2.6. Engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan de la Société peuvent se résumer de la façon suivante :

Engagements hors bilan (en euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
- Effets escomptés non échus	101.440	204.785
- Dailly	439.920	349.512
- Billet financier	95.000	-
- Crédit bail mobilier	206.226	166.827
- Garanties emprunts filiales	-	-
- Garanties découverts filiales	-	-
- Garantie caution bancaire	3.035.718	146.112
- Indemnités de départ à la retraite	131.510	88.374
- Nantissement de fonds de commerce	680.000	
Total engagements donnés	4.689.874	955.610
- Cautions bancaires	0	150.000
Total engagements reçus	0	150.000

2.7. Situation de la trésorerie et de l'endettement

Au 31 décembre 2007, la trésorerie de la Société (disponibilités nettes de découverts) était négative de 1.608.000 euros.

Les flux de trésorerie sont décrits ci-après : les emprunts souscrits au cours de l'exercice pour un montant de 2.383.360 euros et au remboursement de 360.826 euros.

L'endettement de la Société se décompose de la manière suivante :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 1.142.685 euros contre 1.188.548 euros au 31 décembre 2006 (voir paragraphe 2.5 ci-dessus) ;
- Dettes fiscales et sociales : 539.506 euros contre 434.670 euros au 31 décembre 2006 ;
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés : 44.931 euros contre 302.400 euros au 31 décembre 2006. Cette forte baisse s'explique par la diminution du compte factures non parvenues, immobilisations par les immobilisations incorporelles ;
- Autres dettes : clients débiteurs, avoirs à établir et créditeurs divers : 186.440 euros contre 303.394 euros au 31 décembre 2006. Cette différence est due à l'augmentation du compte « Avoirs à établir » pour 58.540 euros et une diminution du poste « créditeurs divers » de 175.494 euros.

Le montant des dettes financières s'établit à 4.339.511 euros au 31 décembre 2007.

L'ensemble de ces dettes a une échéance inférieure ou supérieure à un an selon les cas et se décompose de la façon suivante :

- 2.227.887 euros à un an au plus;
- 2.111.624 euros à plus d'un an et moins de 5 ans.

Le montant des nouveaux emprunts à long terme est de 2,4 M€ (1,3M€ sont destinés aux investissements, 0,8 M€ sont destinés au besoin en fonds de roulement et 0,3 M€ sont destinés au bail de la nouvelle boutique du Marais à Paris).

3. EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'ACTIVITE ET DE RESULTATS

La Société espère retrouver une croissance de son chiffre d'affaires pour l'exercice 2008 en intensifiant ses efforts commerciaux portés par de nouveaux magasins et distributeurs en France et à l'étranger.

Depuis le début de l'exercice en cours, l'activité se déroule normalement. Ainsi, il n'y a pas eu d'événement d'une importance notable depuis le début de l'exercice.

Il a ainsi été mis en place une politique afin de retrouver la croissance :

- Monsieur Stéphane Verdino, personnalité reconnue du monde de la mode, a rejoint LAMARTHE en qualité de Directeur Artistique, et ce afin d'améliorer l'offre « produits » en la rendant plus performante et séduisante ;
- Maintien du budget communication à 7% du chiffre d'affaires ;
- Optimisation des réseaux de distribution sur les marchés existants : les boutiques (elles génèrent du trafic et effet de marketing direct), Internet (ouverture d'une boutique en ligne prévue au 2^{ème} semestre 2008), Grands magasins (amélioration et élargissement des surfaces sur la France et l'Espagne et ouverture de nouveaux points de vente sur les autres marchés (Allemagne, Belgique), Multimarques (Focus sur les clients à fort potentiel en France et en Espagne et ouverture de nouveaux comptes sur les autres marchés) ;
- Poursuite de la conquête de nouveaux marchés (Asie et Europe de l'Est) ;
- Optimisation des coûts de production : après l'ouverture du 2^{ème} site de production roumain en 2007, il est envisagé d'étendre la capacité de production dans une région moins concurrentielle : en mars 2008, arrêt de la sous-traitance en Roumanie et concentration de la production sur le second site roumain. Pour les lignes d'entrée de gamme uniquement, la production sera réalisée en Roumanie et la sous-traitance en Chine. L'objectif est pour 2009 d'obtenir une production internalisée en Roumanie (70%) et une sous-traitance en Chine (30%) pour les lignes d'entrée de gamme ;
- LeSportsac : poursuite du développement sur les quatre marchés initiaux (France, Italie, Espagne et Allemagne), implantation sur sept nouveaux marchés en 2008 (Benelux, Portugal, Autriche, Suisse, Grèce), conquête d'une distribution hyper sélective avec la collection *Stella McCartney pour LeSportsac* ;
- Tommy Hilfiger : Consolidation de la position de l'Espagne comme marché n°1 de la marque en Europe et poursuite de l'augmentation de la commande moyenne ;
- Piquadro : Poursuite des ouvertures de comptes ;
- Kallisté : Implantation de la marque dans le réseau « chausseurs sélectifs » et les grands magasins.

4. CONSOLIDATION

Votre Conseil a préparé un rapport de gestion du groupe, Lamarthe établissant des comptes consolidés.

5. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société n'a pas engagé au cours de l'exercice de frais significatifs en termes de recherche et développement (Voir le rapport de gestion du groupe pour l'engagement de ce type de frais au sein de la filiale OSSYGENO Srl).

6. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

6.1. Conséquences sociales

Les effectifs de la Société au 31 décembre 2007 s'élèvent à 64 personnes pouvant être réparties comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Encadrement	3	7	10
Employés	5	49	54
Total	8	56	64

Par fonction et par site, la répartition des effectifs se présente comme suit :

	France	Autres pays	Total
Direction	3	0	3
Vente et marketing	53	0	53
Finance et administration	8	0	8
Total	64	0	64

Au 31 décembre 2007, 61 salariés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée. 3 salariés bénéficient d'un contrat à durée déterminée.

Au cours de l'exercice 2007, la Société a embauché 11 salariés, a procédé à 1 licenciement, aucune mise en retraite et a constaté 5 démissions.

1.346 heures supplémentaires ont été comptabilisées dans les comptes de la Société (dimanches et jours fériés travaillés dans les Grands Magasins et Boutiques).

La Société fait appel à des salariés employés en contrats à durée déterminée et à du personnel intérimaire pour faire face aux surcroûts temporaires d'activité ou pour le remplacement du personnel absent.

La Société respecte la durée légale du temps de travail fixée à 35 heures par semaine, un accord ayant été conclu à ce titre le 1er novembre 2000.

La Société exerce dans des immeubles respectant les conditions d'hygiène et de sécurité usuelles dans ce type d'immeuble.

L'actionnariat salarié est inexistant dans la Société.

6.2. Conséquences environnementales

L'activité de la Société n'a pas d'impact notable sur l'environnement.

LAMARTHE doit respecter les normes et règles environnementales applicables à son secteur d'activité ainsi qu'aux produits qu'elle distribue.

La Société a mis en place dans sa filiale roumaine une collecte des rebus afin de se conformer aux exigences de la loi roumaine. Les rebus sont récupérés et traités par un prestataire de services spécialisé.

7. CHARGES SOMPTUAIRES – DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 dudit Code supportées par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élèvent à 8.612 euros, et le montant de l'impôt correspondant est de 2.870,37 euros.

8. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices.

9. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE – PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

9.1. Actionnariat

Au 31 décembre 2007, la répartition du capital de la Société était la suivante :

Actionnaires au nominatif (pur et administré) et Public	Actions	Droits de vote	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
COPERNICO Srl	918.970	918.970	54,%	54%
Jean-Claude DUSSAUX	36	36	Inférieur à 0,01%	Inférieur à 0,01%
Mario GARDINI	5	5	Inférieur à 0,01%	Inférieur à 0,01%
Marco BIZZARRI	5	5	Inférieur à 0,01%	Inférieur à 0,01%
Myriam LAMBERT	5	5	Inférieur à 0,01%	Inférieur à 0,01%
Monica GARDINI	5	5	Inférieur à 0,01%	Inférieur à 0,01%
Massimo BIANCHI	5	5	Inférieur à 0,01%	Inférieur à 0,01%
Maristella	5	5	Inférieur à 0,01%	Inférieur à 0,01%

BIZZARRI				
Eric JOUIN	1	1	Inférieur à 0,01%	Inférieur à 0,01%
Sous-Total Nominatif	919.037	919.037	54%	54%
Public	782.336	782.336	46%	46%
Total	1.701.373	1.701.373	100,00%	100,00%

Voir le paragraphe 1.3 en ce qui concerne l'évolution de l'actionnariat depuis le début de l'exercice.

Conformément aux statuts de la société, les actionnaires détenteurs au nominatif d'actions depuis plus de deux ans ininterrompus bénéficient d'un droit de vote double. Au 31 décembre 2007, aucune action ne bénéficiait de droit de vote double.

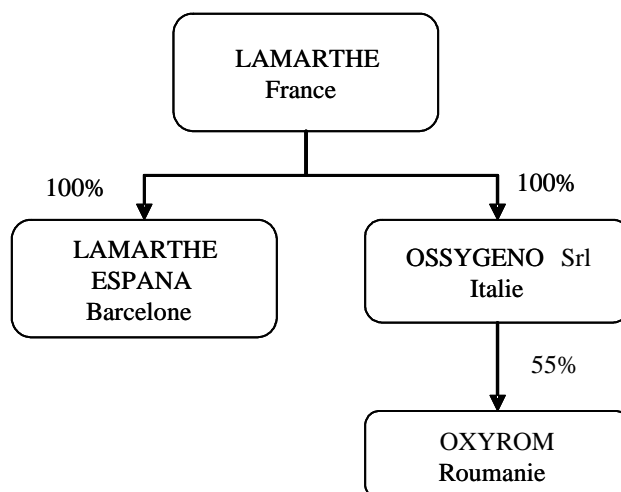
9.2. Options de souscription d'actions

Le Conseil d'administration n'a pas décidé de mettre en place au sein de la société d'autre plan d'options de souscriptions d'actions au profit d'un certain nombre de salariés et/ou de l'entreprise, que celui octroyé en 2006 (pour plus de détails, vous reporter au rapport de gestion de l'exercice 2006).

A ce jour, aucune option n'a été exercée, le délai d'indisponibilité courant jusqu'au 30 juin 2008.

9.3. Prises de participation et de contrôle - Organigramme

L'organigramme de la Société au 31 décembre 2007 est le suivant :



LAMARTHE SA regroupe les fonctions administratives, de direction commerciale et marketing.

LAMARTHE SA assure également la distribution des produits en France et à travers le monde à l'exception de l'Espagne et du Portugal où la distribution est assurée par LAMARTHE España Sl.

OXIROM (filiale roumaine) a pour unique activité la fabrication des sacs LAMARTHE. Elle est détenue à 45% par Simest (société d'investissements détenue majoritairement par le gouvernement italien).

10. RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE

Les risques liés à l'activité n'ont pas évolué depuis la publication du prospectus d'introduction en bourse mis en ligne sur le site de l'AMF le 31 mars 2006. Les principaux risques sont rappelés ci-dessous, étant entendu que le lecteur doit pour avoir une vue exhaustive se reporter au prospectus précité en ligne sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

10.1. Risques clients

On peut distinguer principalement trois catégories parmi les clients de LAMARTHE :

- Des grands comptes : grands magasins et distributeurs internationaux,
- Des détaillants multimarques,
- Des clients grand public.

LAMARTHE réalise près de 90% de son chiffre d'affaires auprès de grands comptes et des détaillants multimarques. Le risque de défaillance des grands comptes est limité et la Société se retrouve rarement confrontée à des problèmes de solvabilité. En outre les ventes des grands magasins en Espagne sont directement facturées au client final lors de l'achat. Concernant les clients étrangers (sauf réseaux multimarques espagnols et distributeurs), LAMARTHE demande la mise en place de lettre de crédit.

LAMARTHE est en revanche plus exposé à ce risque auprès des détaillants multimarques. LAMARTHE possède un réseau de plus de 130 détaillants en France et 135 en Espagne. Toutefois chaque détaillant ne représente qu'une faible part du chiffre d'affaires et le risque est donc limité en montant. Historiquement, le taux de défaillance n'a jamais dépassé 1 %.

10.2. Risques matières et stocks

L'approvisionnement en cuir essentiel à l'activité de maroquinier pourrait exposer LAMARTHE à un risque d'augmentation soudaine des prix d'achat. Toutefois de telles augmentations ne se produisent que lors de crises de consommation ponctuelles comme lors de l'apparition de l'ESB (crise de la vache folle).

Les volumes et les qualités des peaux représentent également un autre risque potentiel pour LAMARTHE car les tanneurs éprouvent des difficultés à concilier volume et qualité. La Société n'est confrontée à ce risque que sur certaines de ses lignes. Aussi, OSSYGENO Srl s'approvisionne-t-elle auprès de deux fournisseurs pour ses lignes les plus importantes. LAMARTHE n'utilise pas plus de deux sources d'approvisionnement pour la même ligne de produit afin de ne pas être confrontée à des problèmes de finition. En effet, il peut exister des différences entre les fournisseurs de peaux utilisant des techniques de tannage différentes.

Les stocks sont présents essentiellement dans les boutiques. Les produits des collections précédentes sont vendus dans un magasin dédié à Marne la Vallée. Les produits de la saison passée étant toujours proposés à un prix de vente intégrant une marge, il n'est donc pas constaté de provision sur les stocks. Pour leur part, les produits défectueux sont détruits.

10.3. Risques liés aux capacités de production

Le groupe LAMARTHE s'est doté de son propre outil de production en Octobre 2004. Actuellement l'usine du groupe fabrique environ 69 % de la production. LAMARTHE limite volontairement ses propres capacités de production et s'est doté d'un réseau de sous-traitants pour faire face à des pics d'activité. En outre, LAMARTHE peut dans de brefs délais augmenter sa capacité de production en doublant notamment les équipes. La Société n'estime pas être confrontée à un risque lié à ses capacités de production.

10.4. Propriété intellectuelle

Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque ou de modèle, la Société procède à des dépôts nationaux ou internationaux. Les marques LAMARTHE, Didier Lamarthe, Didier Lamarthe Paris ainsi que divers monogrammes de la « Licorne », sont enregistrés dans la plupart des pays du monde. Les marques appartiennent pour des raisons historiques à OSSYGENO, filiale à 100 % de LAMARTHE. Les conditions financières de l'exploitation de la marque figurent dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

La société a également procédé au dépôt auprès de l'INPI, plusieurs dessins et modèles de sacs.

La Société est également propriétaire des noms de domaine suivants :

- lamarthe.com
- lamarthe.fr
- lamarthe.biz
- lamarthe.org
- lamarthe-finance.com

LAMARTHE entend se défendre activement contre les risques de contrefaçon.

10.5. Assurances

Les polices d'assurance étant identiques à celles en vigueur lors de l'introduction en bourse, nous vous proposons pour plus de détails de vous reporter au prospectus d'introduction disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Il est à noter que :

- La Société a également pris les dispositions nécessaires pour assurer ses différentes boutiques,
- Aucune assurance « Homme-clé » n'a été souscrite à ce jour.

Les différentes filiales du groupe LAMARTHE bénéficient également de différentes polices d'assurances couvrant notamment les risques d'incendie et de vol pour les entrepôts en Italie et les risques de transport pour les marchandises transitant entre l'Italie et la Roumanie. De plus, l'entrepôt en Italie se situe dans un lieu dont l'accès est contrôlé par une société de sécurité.

La Société a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

10.6. Autres risques

10.6.1 Risque de change

En 2007, la Société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires en devises. A ce jour, la Société n'a pas mis en place de politique de couverture de change mais détient un compte bancaire en USD.

10.6.2 Risque de taux

Le solde des emprunts souscrits représente un montant total de 2.601.789 au 31 décembre 2007 euros et ces emprunts sont rémunérés sur la base d'un taux fixe et de taux variables (*Euribor* + 1 % à 2 %). La Société n'a pas mis en place une politique de couverture de taux.

10.6.3 Risque de liquidité

La Société dispose de disponibilités à hauteur de 129.497 euros au 31 décembre 2007.

Outre sa trésorerie disponible, la Société et dispose à ce jour, des autorisations suivantes:

- Découverts bancaires : 2.000 K€
- Escompte : 1.050 K€ (dont 101 K€ utilisés à ce jour)
- Dailly : 800 K€ (dont 439 K€ utilisés à ce jour)
- Ligne MCNE : 1.000 K€

Une grande partie de ces autorisations est utilisée au 31 décembre 2007. Ainsi, après prise en compte de ces sources de financement court terme, la trésorerie nette au 31 décembre 2007 s'élève à – 1.608 K€.

La Société est titulaire de divers contrats de crédit-bail dont les loyers restant dus s'élèvent au 31 décembre 2007 à 206 K€.

La Société a également recours à l'affacturage pour toutes les créances clients provenant des clients multimarques français, une partie des grands magasins en France et pour les clients à l'export (sauf Japon, Etats-Unis, Grande Bretagne). En outre, la Société a la possibilité de faire garantir les créances remises dans le cadre des contrats d'affacturage.

10.6.4 Risque actions

Ne disposant d'aucun placement de cette nature, la Société n'est pas confrontée à un risque actions.

11. LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES MANDATS DETENUS DANS D'AUTRES SOCIETES

11.1. Mandats dans la Société

Nom et prénom du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société
Mario Gardini	AGO 10 juin 2005	AGO appelée à statuer sur les comptes du 31 décembre 2010	Président Directeur Général
Marco Bizzarri	AGO du 14 avril 2003	AGO appelée à statuer sur les comptes du 31 décembre 2008	Administrateur
Myriam Lambert	AGO du 18 décembre 2003	AGO appelée à statuer sur les comptes du 31 décembre 2008	Administrateur

11.2. Autres mandats sociaux et fonctions exercés

Nom et prénom du mandataire social	Autres mandats	Mandats expirés exercés au cours des 5 derniers exercices	Autres fonctions principales exercées actuellement
Mario Gardini	Président et administrateur d'OSSYGENO Srl Administrateur LAMARTHE España Sl Administrateur COPERNICO Srl Administrateur GALILEO Srl	Gérant Mandarin Duck France Administrateur: Mandarin Duck Espagne, MD UK	Aucune
Myriam Lambert	Aucun	Aucun	Aucune
Marco Bizzarri	Administrateur OSSYGENO Srl Administrateur COPERNICO Srl Administrateur GALILEO Srl	Représentant Finduck Srl	PDG Stella McCartney

12. REMUNERATIONS INDIVIDUELLES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice 2007, les rémunérations versées aux mandataires sociaux de la Société ont été les suivantes :

Nom et prénom du mandataire social	Rémunération fixe perçue (brut annuel)	Rémunération variable perçue	Indemnités et avantages en nature reçus	Jetons de présence	Total
Mario Gardini	125.000 € (LAMARTHE SA) 191.143 € (OSSYGENO Srl)	0	0	0	316.143 €
Marco Bizzarri	0	0	0	0	0
Myriam Lambert	60.252 €	5.500 €	0	5.000 €	70.752 €
Total	376.395 €	5.500 €	0	5.000 €	386.895 €

Monsieur Mario Gardini, Président Directeur Général, bénéficie en outre d'une indemnité de rupture qui serait octroyée à Monsieur Mario Gardini dans l'hypothèse où celui-ci serait révoqué de son mandat de Président et/ou de Directeur Général. Le montant de cette indemnité s'élève à un montant égal à une année de rémunération au titre de ses fonctions de Président et Directeur Général et au minimum à 125.000 euros, net de CSG/CRDS, en cas d'une révocation du mandat de président du Conseil d'administration et/ou de directeur général de Monsieur Mario Gardini.

Il n'a pas été mis en place de plan de retraite complémentaire spécifique pour les mandataires sociaux.

13. CONVENTIONS VISEES AU TITRE DES ARTICLES L. 225-35 ET L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Les Commissaires aux comptes relatent dans leur rapport l'accomplissement de leur mission au titre des articles précités.

14. RESULTATS - AFFECTATION

La société ayant réalisé lors de cet exercice un résultat net négatif de **942.170,21** euros, il est proposé d'affecter le résultat net déficitaire de l'exercice, au compte « Report à Nouveau », comme suit :

-	Report à Nouveau avant affectation du résultat	€	61.203,48
-	Résultat net déficitaire	€	- 942.170,21
-	Report à Nouveau après affectation	€	- 880.966,73

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un **résultat net déficitaire de 942.170,21** euros.

Nous vous avons ainsi présenté en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

15. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été versé de dividende au cours des trois derniers exercices.

16. MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent.

17. JETONS DE PRESENCE

Il vous est proposé d'attribuer la somme globale de 25.000 € pour l'exercice 2008, au titre de jetons de présence au bénéfice des membres du Conseil d'administration. Veuillez noter qu'en 2007, sur une enveloppe de 25.000 euros octroyée par l'Assemblée Générale, il n'a été versé effectivement aux membres du Conseil d'administration que 5.000 euros.

18. CONTROLE INTERNE

LAMARTHE travaille chaque jour au renforcement de son contrôle interne. Vous trouverez l'ensemble des développements à ce titre dans le rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

19. OPERATIONS SUR TITRES PAR LES DIRIGEANTS DE LA SOCIETE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER ET DES ARTICLES 222-14 ET 222-15 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Au cours de l'exercice 2007, la Société a déclaré auprès de l'AMF les transactions effectuées par les mandataires sociaux suivants :

- **Nom : GALILEO (Personne morale liée à Mario GARDINI et Marco BIZZARRI)**
 - Date de l'opération : 12 janvier 2007, Type d'opération : Vente, Nombre d'actions : 80.000, Prix unitaire : 12,60 €, Montant de l'opération : 1.008.000 €.
 - Date de l'opération : 23 mai 2007, Type d'opération : Vente, Nombre d'actions : 10.000, Prix unitaire : 11,11 €, Montant brut de l'opération : 111.100 € ;
 - Date de l'opération : 24 mai 2007, Type d'opération : Vente, Nombre d'actions : 8793, Prix unitaire : 11,15 €, Montant brut de l'opération : 98.042 € ;

- Date de l'opération : 13 juin 2007, Type d'opération : Vente, Nombre d'actions : 10.000, Prix unitaire : 11,80 €, Montant brut de l'opération : 118.000 € ;
- Date de l'opération : 14 juin 2007, Type d'opération : Vente, Nombre d'actions : 24.300, Prix unitaire : 11,81 €, Montant brut de l'opération : 286.983 € ;
- Date de l'opération : 14 juin 2007, Type d'opération : Vente, Nombre d'actions : 9.500, Prix unitaire : 11,77 €, Montant brut de l'opération : 111.815 € ;
- Date de l'opération : 15 juin 2007, Type d'opération : Vente, Nombre d'actions : 34.000, Prix unitaire : 11,90 €, Montant brut de l'opération : 404.600 € ;

20. REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (CAC)

La rémunération des CAC, KPMG et AUDIXIA, sur l'exercice 2007, s'est élevée à un montant de 49.500 euros.

21. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS

Les actions de la Société sont négociées sur le marché organisé Alternext d'Euronext Paris SA depuis le 20 avril 2006.

Informations générales :

Informations générales	
Nombre d'actions cotées au 20 avril 2006	1.701.373
Cours de première cotation	14,35
Cours de clôture au 31 décembre 2007	10,75
Capitalisation boursière au 31 décembre 2007	18.289.760
Cours le plus haut en 2007	13,29
Cours le plus bas en 2007	10,20
Cours le plus haut en 2008	10,76
Cours le plus bas en 2008	5,50
PEM	PAR
Code ISIN	FR0010311597

Evolution du cours de bourse sur la période 1^{er} avril 2007- 31 mars 2008

Evolution du cours de bourse en 2007-2008	Cours par action le plus haut (€)	Cours par action le plus bas (€)
Avril 2007	11,18	10,48
Mai	11,20	10,70
Juin	12,29	11,10
Juillet	12,95	11,80
Août	12,06	11,48
Septembre	11,89	10,55
Octobre	11,80	10,80
Novembre	11,30	10,75
Décembre	10,80	10,51
Janvier 2008	10,75	8,80
Février	8,80	7,59
Mars	7,88	7,50

22. PRESENTATION DES RESOLUTIONS – QUITUS

Les résolutions soumises à votre approbation sont expliquées ci-après :

Dans les **quatre premières résolutions**, il vous sera ainsi demandé, à la lumière des différents rapports dont il vous a été donné lecture, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels que présentés, d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice, d'approuver les charges et dépenses non-déductibles, d'approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous ont été présentés en détails dans le rapport de gestion du Groupe.

Il vous sera également demandé d'attribuer dans la **cinquième résolution** des jetons de présence aux administrateurs.

Dans la **sixième résolution**, il vous sera demandé de bien vouloir approuver les conventions dites réglementées relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, telles qu'elles résultent du rapport des Commissaires aux comptes.

La nécessité de répondre dans les meilleures conditions aux demandes et évolutions des marchés implique que la Société soit en mesure d'émettre rapidement des actions et valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, selon les modalités, limites et conditions que vous choisirez au cours de la présente assemblée.

A cet effet, afin de permettre une plus grande souplesse de fonctionnement de la Société et une meilleure réactivité, de choisir les modalités d'émission les plus favorables pour la Société et ses actionnaires et de réaliser rapidement toutes ces opérations en fonction des opportunités pouvant se présenter, nous soumettons à votre approbation un certain nombre de résolutions.

Celles-ci sont destinées à doter le conseil d'administration (le "Conseil") d'un ensemble d'autorisations et de délégations lui permettant, le cas échéant de mettre en œuvre diverses opérations financières emportant augmentation de capital de votre Société, avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Ces résolutions sont conçues, comme le prévoit le Code de commerce, pour donner à votre Conseil la plus grande latitude pour agir au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires.

La **septième résolution** est utile à l'effet de permettre à votre Conseil de pouvoir accroître les moyens financiers nécessaires au développement de la Société et disposer, pour ce faire, de la faculté d'émettre, à tout moment, des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital, tout en vous proposant de souscrire aux titres nouvellement émis en faisant usage de votre droit préférentiel de souscription. Ainsi, il vous est proposé, à la 7ème résolution, de déléguer au Conseil, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général ou à un Directeur Général Délégué, votre compétence à l'effet d'émettre, en application des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Nous vous proposons que cette délégation soit donnée au Conseil pour une période de vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente assemblée. Le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de cette délégation ne pourra en tout état de cause excéder un montant nominal de trois cent mille euros (300.000€), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales, réglementaires ou contractuelles. Cette délégation permettra également d'avoir recours à l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, pour un même montant maximum de cinq millions d'euros (5.000.000 €). Le Conseil aura compétence pour déterminer les dates, les prix, les montants et les autres modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Le prix d'émission pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, telle que déterminée par le Conseil, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscription autonomes ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la valeur nominale de l'action à la date d'émission desdites valeurs mobilières. Vous aurez, lors de ces augmentations de capital, la possibilité d'exercer votre droit préférentiel de souscription. Bien entendu, conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, le Conseil rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de ces délégations.

La **huitième résolution** vous propose de donner délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées. Celle-ci permettra de donner à la Société une capacité de réaction nécessaire dans l'hypothèse où un investisseur souhaiterait souscrire à une augmentation de capital et apporter des fonds à la Société.

La **neuvième résolution** proposée à vos suffrages vise une délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 225-130 du Code de Commerce, relative aux émissions d'actions par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur

nominale des actions existantes ou de la combinaison de ces deux modalités. Le montant nominal maximal des émissions d'actions qui pourraient être ainsi décidées par le conseil en application de cette 9^{ème} résolution s'élèverait à trois cent mille euros (300.000 €) euros. La durée de cette délégation serait de 24 mois.

La **dixième résolution** vous propose de donner délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux adhérents à un plan d'épargne de la Société, dans les conditions des articles L. 443-5 et L. 225-138-1 du Code de commerce. Le Conseil d'administration souhaite cependant mettre en place d'autres modes d'intéressement des salariés que l'accès au capital et vous propose à ce stade de rejeter cette résolution. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital émis en application de la présente délégation serait supprimé en faveur des adhérents au plan d'épargne. Cette délégation permettrait au Conseil d'administration de disposer d'un outil supplémentaire d'incitation des salariés à la croissance de la Société. Toutefois, votre Société étudiant d'autres méthodes pour permettre aux salariés d'accéder au capital social de la Société (émission de stock options et attribution gratuite d'actions), votre Conseil d'administration désapprouve ce projet. En conséquence, nous vous invitons à rejeter la résolution qui vous est soumise à ce sujet.

La **onzième résolution** a vocation à s'appliquer en cas d'augmentation de capital, qu'il y ait, ou non, suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Dans la **11^{ème} résolution**, il vous est proposé de donner la possibilité au Conseil d'utiliser la nouvelle faculté, que lui offre l'ordonnance sur les valeurs mobilières du 24 juin 2004 et du décret du 10 février 2005, de procéder à l'augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce. Cette possibilité permet en effet au Conseil, dans l'intérêt de la Société, d'augmenter le nombre de titres initialement prévu à l'offre pour le cas où la demande effective serait supérieure à ce qui était initialement prévu, dans la limite du plafond global fixé par la douzième résolution soumise à votre approbation. Le nombre de titres pourra être augmenté, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. Nous vous proposons de fixer la durée de cette délégation à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

La **douzième résolution** vise le cas permettant aux sociétés d'attribuer à leurs salariés ou mandataires des actions, gratuitement, ces actions permettant à leurs titulaires de bénéficier d'un régime fiscal de faveur. Nous vous proposons, dans le cadre de la **12^{ème} résolution**, d'autoriser le Conseil, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions gratuites à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société. Le nombre total de ces actions ne pourra en tout état de cause excéder 10 % du capital social et les salariés et mandataires sociaux détenant chacun plus de 10 % du capital de la Société ne peuvent y avoir droit. Dès lors que ce régime impose que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne soit définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, l'augmentation du capital de la Société ne pourra avoir lieu qu'à compter de ladite période d'acquisition. La durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de la fin de la période d'acquisition. Nous vous proposons de fixer la durée de cette délégation à trente huit (38) mois.

Dans la **treizième résolution** proposée à vos suffrages vise, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à autoriser le Conseil à émettre des options au profit des salariés ou des mandataires sociaux de la Société, lesdites options donnant droit de souscrire ou d'acheter des actions de la Société. Cette résolution vise à permettre au Conseil, compte tenu des perspectives de croissance de la Société sur ses marchés, de disposer d'un outil d'incitation des personnes éligibles au développement et au succès de la Société. Cette délégation serait octroyée pour une durée de 38 mois à compter du jour de l'assemblée et les options pourront être exercées pendant une période ne dépassant pas 10 ans à compter du jour où elles auront été consenties.

L'autorisation emportera, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscriptions aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options. Conformément à la loi que le prix de souscription ou d'achat des actions issues de l'exercice des options ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés sur le marché pendant les vingt séances de bourse précédant le jour de la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle seront consenties les options, ni à 80% du cours moyen d'achat par la société des actions détenues par elle conformément à la loi.

Dans la **quatorzième résolution** arrête les plafonds des délégations pour les douzième et treizième résolutions.

La **dernière résolution** a simplement pour objet de donner pouvoir au porteur de l'original de l'assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités nécessaires induites par les décisions prises lors de l'assemblée.

Lorsque vous aurez entendu la lecture des rapports du Commissaire aux comptes et que nous aurons répondu aux questions que vous aurez bien voulu nous poser, nous vous demanderons, au bénéfice des explications qui vous auront été fournies, d'approuver ou rejeter les résolutions qui vous sont soumises et de donner quitus à votre Conseil d'administration pour sa gestion au cours de l'exercice.

* *
*

Nous vous remercions de nous donner acte de la lecture du présent rapport et sommes à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Fait à Paris,

Le 2 avril 2008,

Le Conseil d'administration,
Représenté par son Président
Mario Gardini



Société Anonyme au capital de 680.549,20 euros
 19, avenue de l'Opéra
 75001 PARIS
 572 050 771 RCS Paris

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
 (Article R. 225-202 du Code de commerce)

-
EXERCICE 2003-2007 (du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2007)

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2007 12	31/12/2006 12	31/12/2005 12	31/12/2004 12	31/12/2003 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	680 549,20	680 549,20	525 144	525 144	525 144
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 701 373	1 701 373	262 572	262 572	262 572
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 281 245	12 818 882	12 599 118	10 643 083	11 087 860
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	- 484 912	903 413	(280 378)	325 534	852 566
Impôts sur les bénéfices	15 000	15 000	15 000	15 000	11 264
Dot. Amortissements et provisions	442 258	341 525	183 579	178 496	141 685
Résultat net	- 942 170	546 887	(478 957)	132 038	699 617
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation avant dot, amortissements, provisions	- 0,29	0,52	-1,12	1,18	3,20
Résultat après impôt, participation dot, amortissements, provisions	- 0,55	0,32	-1,82	0,50	2,66
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	62	53	48	52	52
Masse salariale	1 503 387	1 277 226	1 157 573	1 242 495	1 208 306
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	649 061	553 738	523 212	532 205	527 056



Société Anonyme au capital de 680.549,20 euros
19, avenue de l'Opéra
75001 PARIS
572 050 771 RCS Paris

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoir accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration.

Exercice 2007 (du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007)

Au cours de l'Assemblée Générale mixte du 28 mars 2006, les actionnaires de la Société ont accordé diverses délégations et autorisations au Conseil d'administration :

Nature de la délégation	Durée (mois)	Montant maximum (€)
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Cette délégation prendra fin le 28 mai 2008.	26	300.000 pour titres de capital 5.000.000 pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital
Délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription en application de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce. Cette délégation prendra fin le 28 mai 2008.	26	15% du montant de l'émission initial / Limite du Plafond Global
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites, existantes ou à créer au profit de certains membres salariés du personnel, de catégories de salariés ou de mandataires sociaux, dans les conditions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce. Cette délégation prendra fin le 28 mai 2009.	38	10% du capital
Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes. Cette délégation prendra fin le 28 mai 2008.	26	300.000 imputé sur le Plafond Global

<p>Délégation donnée au conseil d'administration pour l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société. Cette délégation prendra fin le 28 mai 2009.</p>	<p>38</p>	<p>10 % du capital. Par décision en date du 1^{er} juin 2006, le Conseil d'administration a utilisé cette délégation à hauteur de 110.000 options de souscription d'actions donnant droit à 110.000 actions, soit à une augmentation de capital de 44.000 euros au maximum</p>
--	-----------	--

Au cours de l'Assemblée Générale mixte du 22 mai 2007, les actionnaires de la Société ont accordé diverses délégations et autorisations au Conseil d'administration :

Nature de la délégation	Durée (mois)	Montant maximum (€)
<p>Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, par appel public à l'épargne, le cas échéant avec un délai de priorité et suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Cette délégation prendra fin le 22 juillet 2009.</p>	<p>26</p>	<p>800.000 (Plafond Global) pour les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital 5.000.000 pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital</p>
<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société par an, à fixer le prix d'émission des augmentations de capital réalisées par appel public à l'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription, avec une décote maximale de 20%.</p>	<p>N/A</p>	<p>N/A</p>